



atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

CARTOGAPHE

Appellations
Responsable SIG

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION

Le cartographe a pour mission principale d'aider les prises de décision en fournissant des représentations cartographiques adaptées des données de terrain. Son activité nécessite un matériel informatique performant et une connexion internet. Elle nécessite également que les personnels de terrain disposent d'outils de collecte de données adaptés (GPS, etc.), et lui fournissent des informations justes.

Le cartographe gère plusieurs bases de données : inventaires aménagement, zones d'aménagement, inventaires d'exploitation, suivi de l'exploitation et de l'évacuation de bois, routes, hydrographie, données socio-économiques et culturelles des villages riverains, et également des données de suivi comme les données issues des placettes ou sentiers de suivi de croissance et de mortalité des arbres, ou de suivi de la faune, des actions de lutte anti-braconnage. Dans certaines entreprises, il est également responsable de la traçabilité du bois.



CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

Le cartographe travaille principalement au bureau du chantier forestier, et a à sa disposition un ordinateur performant, une imprimante et un traceur. Il dispose également d'un GPS pour ses missions sur le terrain, dans le cadre de formations du personnel ou pour certains suivis ou contrôle de données. Lors que le cartographe fait une mission de terrain, il porte les mêmes équipements de protection que l'équipe qu'il visite. Au sein de l'entreprise, il est sous la tutelle du directeur de site, mais encadré au quotidien par l'aménagiste. Il reçoit les fiches des différents chefs d'équipe (inventaires, exploitation, suivi) à qui il peut demander de retourner sur le terrain pour vérifier et corriger d'éventuelles erreurs qu'il peut constater.



CONDITIONS D'ACCES AU METIER

Formation de niveau 5 ou 6 en informatique ou géographie (ex : BTS en informatique ou licence professionnelle) ou avec un diplôme de niveau 7 (ex : ingénieur forestier) avec un intérêt avéré dans le traitement des bases de données cartographiques numériques.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES)

- Utiliser des outils de navigation (carte, boussole, GPS, etc.)
- Saisir, traiter et mettre en forme des données de terrain avec des logiciels de SIG et de bases de données
- Réaliser les cartographies nécessaires aux besoins opérationnels des entreprises
- Appliquer la législation nationale en termes de traçabilité et documents de suivi
- Analyser des données informatiques
- Utiliser les outils informatiques et internet
- Disposer de connaissances en foresterie, aménagement forestier, traçabilité
- Faire fonctionner imprimantes et traceurs (chargement papier, encre, petits dépannages)

COMPETENCES ASSOCIEES

- Analyser des données de télédétection (incluant drones)
- Installer et configurer du matériel informatique
- Respecter les objectifs et exigences de certification
- Gérer et former des équipes
- Gérer la sécurité sur le lieu de travail

CAPACITES LIEES A L'EMPLOI

- Communication orale et écrite
- Sens de l'organisation
- Autonomie et prise d'initiative
- Pensée analytique et stratégique
- Rigueur et précision



CONDITIONS SPECIFIQUES

Crédit photo : IMAGEO - ATIBT 2022

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Effectuer des relevés de terrain et collecter des données
- Traiter, analyser et mettre en forme les données de terrain
- Concevoir, développer et administrer une base de données géographiques
- Identifier et mettre en place les outils et logiciels adaptés aux besoins de l'entreprise
- Installer et configurer un ordinateur et des imprimantes
- Réaliser les plans de sondage, les parcellaires, et les cartes pour les inventaires d'aménagement, les plans de gestion, plans annuels d'opération, etc.
- Fournir des cartes stratégiques nécessaires à la prise de décision (faune et surveillance du territoire, planification routière, cartes d'aménagement, etc.)
- Traiter des images satellitaires utiles, notamment à la planification des routes,
- Former et appuyer l'ensemble des équipes qui collectent des données de terrain en usage de GPS et des cartes, et également les éventuels autres opérateurs de saisie

CONDITIONS PARTICULIERES DU TRAVAIL

- Port d'équipements de protection adaptés lors des visites sur le terrain

LIEUX D'EXERCICE

- Bureau au chantier forestier
- Forêt

Pour ne pas alourdir le texte, l'emploi du masculin ou du féminin pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin



PLUS D'INFOS ? CONSULTEZ

RIFFEAC.ORG

ATIBT.ORG